

Communication sur le progrès
2018

Depuis 2010, la société Solutions a structuré son offre d'agence de communication autour de 3 pôles :

- Promotion :

Créé en 2002, le pôle promotion accompagne les marques dans leurs communications objets promotionnels : conception et création, recherche ... pour créer de la proximité avec ses clients.

- Événementiel :

Créé en 2010, le pôle événementiel est un architecte qui accompagne étape par étape nos clients pour créer un événement unique.

- Conseil :

Créé en juillet 2013, le pôle conseil spécialisé dans la santé au sens large : médicaments, cosmétiques, bien être, nutrition... nouvelles technologies. Il développe des réflexions stratégiques et opérationnelles pour créer des liens entre les différents acteurs de la santé.

L'associé Victor JUDET a pris la décision d'apporter une offre internationale avec un bureau à Hong-kong, permettant d'avoir un contact direct avec les fournisseurs.

Dans le cadre de son activité, notre société fait produire en France, en Europe et dans le reste du monde.

Travaillant depuis plus de 10 ans avec nos partenaires commerciaux, nous avons développé une relation de confiance et une vision sur le long terme avec ces derniers.

Nous usons de pédagogie pour sensibiliser nos clients aux critères environnementaux. Nous leur demandons d'anticiper leurs demandes, afin d'éviter des livraisons en urgence par exemple. Nous pensons que nos efforts et notre sensibilisation auprès de nos clients porteront leurs fruits dans la durée.

Nous avons pris conscience de l'importance d'appliquer la Responsabilité Sociétale et Environnementale. En effet, celle-ci est un investissement pour les générations futures ainsi que pour la planète.

En 2016, la société a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies. Les dix principes de ce Pacte doivent permettre à Solutions de mettre en place un cadre de référence tout en restant fidèles à ses valeurs et principes.

La société a adhéré à la Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO, annexe 1) et PSI (Promotional Product Service Institute), en 2015 (annexe2).

Victor JUDET
Gérant

Actions mise en place sur les quatre thèmes du Global Compact :

1. Respect des Droits de l'Homme :

Solutions a adhéré à la Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO) et a signé la charte depuis 2015.

La société travaille avec des prestataires, français et européen, respectant les normes européennes dont le programme ETIKEKO, ISO 9001 et 14001.

En effet, nos commerciaux vont au Salon PSI sur lequel elles rencontrent des professionnels répondant aux normes européennes.

Lorsque nous travaillons avec des fournisseurs en Asie, nous demandons de plus en plus les audits (ex : BSCI, SEDEX, ou BWCA).

Trois valeurs principales constituent le socle de l'engagement éthique de la société :

- Le respect : gage de confiance et de pérennité dans les activités et échanges ;
- La responsabilité : sous la forme du professionnalisme ;
- L'exemplarité : qui assure la crédibilité interne et externe des actions.

De ces valeurs se dégagent un certain nombre de principes qui doivent orienter la conduite de Solutions :

- Le respect de chacun à l'égard de ses collaborateurs ;
- Le souci permanent de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement
- La lutte contre la corruption et la fraude ;
- Le respect des droits de l'homme ;
- Le respect des règles de la libre concurrence ;
- La promotion de la transparence financière.

Le développement harmonieux de la société est fondé sur la confiance qui doit exister aussi bien dans ses rapports entre l'entreprise et ses collaborateurs qu'entre les collaborateurs eux-mêmes.

2. Travail :

Solutions veille à la mixité au sein de l'entreprise. L'effectif de la société est de 15 salariés dont un tiers sont des hommes.

La société a favorisé l'accès des hommes comme des femmes aux postes à responsabilité. En effet, nous avons, depuis le janvier 2017 une Directrice du développement.

A responsabilité et ancienneté comparables les salaires sont quasiment identiques entre les salariés.

Solutions

Conseil | Event | Gifting

La société est une PME à taille humaine, les salariés peuvent donc conjuguer leurs vies professionnelles et familiales. Ainsi, les salariés peuvent à tout moment s'entretenir avec la direction pour aménager leur temps de travail.

Pour aider les salariés à mieux gérer leur stress et pour se détendre, le gérant a pris l'initiative de faire venir un fois par trimestre un masseur professionnel.

En 2018, pour accompagner les salariés dans la gestion du stress, la direction a mis en place un atelier individuel avec une sophrologue. Ceci a permis aux salariés d'avoir des exercices qu'ils mettent en pratique lors de situation de stress.

Le taux d'absentéisme chez Solutions est de 0%. Nous n'avons eu aucun accident du travail.

La mutuelle est obligatoire chez Solutions. Les salariés, ayant refusés la mutuelle, ont attesté être couvert par la mutuelle de leur conjoint(e). Ainsi, 70 % des salariés ont adhéré à la mutuelle.

3. Environnement :

Les équipes commerciales et achats de la société sont sensibilisées à la pratique d'achats responsables afin de réfléchir avant la proposition du produit à la durabilité de l'objet publicitaire et à son impact sur l'environnement tout au long du cycle de vie afin de construire une démarche pertinente.

Nous essayons de faire anticiper les clients afin d'éviter les délais de production et livraison trop court, pour privilégier le bateau à l'avion.

Ainsi en 2018, 10% des goodies que nous avons vendus étaient des produits RSE.

En interne, les salariés sont sensibilisés :

- au recyclage (cartouche, toner, capsules Nespresso, papier recyclé, ...)
- à l'utilisation de mugs pour réduire nos déchets ;
- à la réutilisation de cartons, palettes ;
- à éteindre la lumière lorsque les salariés sortent d'une pièce ;
- à limiter les impressions papier, un logo a été mis en bas mails pour sensibiliser les destinataires à imprimer les mails que si nécessaire. Nous transmettons à nos clients une majorité de document sous format dématérialisé.

La moitié des salariés se rendent à l'agence en transport en commun. Une partie viens en vélo.

La société a équipé l'ensemble des bureaux de lampe LED afin de diminuer la consommation électrique. En 2017, notre consommation était de 12 827 kWh et en 2018 elle a été de 15 948 kWh. Malheureusement, l'impact ne se voit pas sur notre consommation électrique. En effet, nous pensons que l'augmentation de notre consommation viens de l'utilisation des climatiseurs durant l'été.

Des panneaux de rappel ont été installés afin que les salariés éteignent la lumière lorsqu'ils sortent de la pièce.

Nous envisageons de changer les fenêtres afin que nous ayons une meilleure isolation (chaud/ froid).

La société a pour projet de mettre en place des poubelles de tris (bouteille / papier) dans la salle de réunion. A plus ou moins long terme, la démarche sera étendue aux bureaux.

Nous nous engageons depuis deux ans à utiliser du papier recyclé, type EU Ecolabel.

Le groupe ESUS, notre prestataire pour le photocopieur, a mis en place un partenariat avec CONIBI pour la collecte, le tri et le recyclage des cartouches et toners.

Nous avons signé, avec CONIBI, le contrat en mai 2018, pour la collecte, le tri et le recyclage des cartouches d'encre et toners.

Les cartouches et toners sont, désormais, stockés dans un carton dédié. Dès qu'il est rempli, nous contactons notre partenaire afin qu'il vienne les récupérer.

Depuis deux ans, les salariés ont désormais pris l'habitude de réutiliser les cartons, palettes, papier bulle, ... afin de limiter nos déchets.

Seuls les cartons et les palettes en mauvais états sont mis au recyclage via le tri sélectif de la ville de Puteaux.

4. Anti-corruption

Le bureau à Hong-Kong permet à notre-gérant d'être présent en Asie et donc d'avoir un contact privilégié avec les usines chinoises (visite et rencontre du personnel). Ceci nous permet également de lutter contre la corruption et écarter toute usine sujette à ce fléau.

Nous faisons également des contrôles qualité lorsque cela est nécessaire.

Nous avons établi un guide de l'intégrité permettant, notamment de sensibiliser les salariés à l'anti-corruption. En effet, nous sommes une entreprise de communication, il est important que la plus grande transparence soit garantie depuis le fournisseur jusqu'au client.

L'ensemble des salariés a pris connaissance et a signé la politique anti-corruption de la société.

L'agence a recours à un cabinet d'expertise comptable et à des commissaires aux comptes externes qui garantissent les informations financières et comptables.

Concernant notre politique cadeaux clients, nous nous engageons à ne pas dépasser un montant de 65 € par client.

Conclusion

Solutions a pris conscience de l'importance d'appliquer la Responsabilité Sociétale et Environnementale. Celle-ci étant un investissement pour les générations futures et pour la planète.

Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies doivent nous permettre de mettre en place un cadre de référence tout en restant fidèles à nos valeurs et principes.

L'organisation internationale Ecovadis a évalué la société. Nous avons obtenu une médaille d'argent. Notre objectif d'ici l'année prochaine est d'obtenir la médaille d'or.

Pour cela, nous avons effectué une formation auprès de l'AFNOR afin d'avoir une vision plus claire des actions à mener pour nous améliorer. Nos objectifs dans les mois à venir sont : de mieux dialoguer avec nos partenaires commerciaux, et d'établir nos conditions générales de vente.



ATTESTATION

Issy, le 27 janvier 2019

Je, soussignée Juliette Salomé, Secrétaire Générale de la Fédération Française de la Communication par l'Objet – 2FPCO-, confirme par la présente, que :

La société **SOLUTIONS**, située 8 rue des Bas Rogers 92800 PUTEAUX, représentée par Monsieur Victor JUDET,

- est membre de la Fédération sous le numéro d'adhérent D92034 depuis le 11/09/2015
- A signé la charte professionnelle et s'est donc engagée à :
 - Mettre en place une relation formalisée avec le client (bon de commande, conditions générales de ventes, BAT)
 - Respecter les réglementations et normes en vigueur
 - Payer ses taxes (notamment la Sorecop)
 - Ne pas copier de produits brevetés ou pas sans accord préalable
 - Respecter le secret professionnel
 - Ne pas utiliser le logo du client sans son accord
 - Etre à jour de l'ensemble des cotisations sociales et fiscales pour l'ensemble de ses collaborateurs
- est à jour de ses cotisations pour l'année 2019.

A valoir ce que de droit,

2FPCO
FEDERATION FRANCAISE DES
PROFESSIONNELS DE LA
COMMUNICATION PAR L'OBJET
2, rue Pasteur
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
e-mail : info@2fpc.com
SIRET : 51141420300014 - APE 8411Z

2FPCO – Fédération des Professionnels de la Communication par l'Objet
2 avenue Pasteur 92130 Issy les Moulineaux – 01 47 65 84 98 – www.2fpc.com



LA COMMUNICATION PAR L'OBJET

CHARTE DE LA PROFESSION

Les ADHERENTS, ainsi que les REPRESENTANTS de la Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO), s'engagent à respecter les exigences spécifiées dans la charte :

I. LES ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Exigences	Preuves
Organisation de l'entreprise	
1. Être immatriculé au registre du commerce, tenir une comptabilité conforme aux obligations légales et tenir à jour l'ensemble des livres légaux prévus par les textes (notamment dépôt des comptes annuels au greffe du tribunal ; art L232-21/232-22 et 232-23 du code de commerce).	<i>Kbis, bilan, attestations diverses...</i>
2. Déclarer et payer ses taxes et contributions : TVA, DEEE, SORECOP, Déclaration d'échange de Biens,...(liste non exhaustive)	<i>Attestations des différents organismes correspondants</i>
3. Être à jour de l'ensemble des cotisations sociales et fiscales et particulièrement en ce qui concerne la déclaration préalable d'embauche et le paiement des cotisations sociales.	<i>Attestations des différents organismes correspondants.</i>
4. Préserver la sécurité des biens et des personnes.	<i>Document unique établi et communiqué</i>
5. Préserver les fichiers en terme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ sauvegarde informatique à fréquence prédéfinie, ▪ protection du système informatique de l'entreprise. 	<i>Sauvegarde en place Existence d'un anti-virus</i>
6. Respecter la Charte de la 2FPCO	<i>Signature et diffusion de la Charte en entreprise</i>
Transparence commerciale	
7. Définir clairement l'offre de services en fonction des compétences appropriées.	<i>Trame de document récapitulant l'offre de service : plaquette, site Internet, propositions, autres.</i>
8. Formaliser avec chaque client un contrat de services (bon de commande, BAT, conditions générales de ventes ou conditions spécifiques de ventes, formalisation écrite de toute modification au contrat) des prestations fournies en rapport aux exigences réglementaires et légales applicables (définition et revue des exigences, signature).	<i>Capacité à fournir en exemple des contrats établis avec les clients.</i>



9. Respecter la réglementation et les normes en vigueur et fournir lorsque demandé les certificats de conformité	<i>Présentation des certificats</i>
10. Respecter la législation en vigueur quant au paiement de la taxe de la SORECOP (Copie Privée).	<i>Bordereau</i>
11. Contracter des garanties d'assurance adaptées à la nature de l'offre de services dont une assurance de <u>responsabilité professionnelle et civile</u> .	<i>Contrats d'assurance</i>
12. Ne pas utiliser le logo du client sans accord écrit préalable	<i>Présentation d'un accord écrit</i>
13. Refuser en toute connaissance de cause, de copier et/ou utiliser des produits créés ou brevetés par un tiers, sans accord préalable.	<i>Licence et/ou autorisation</i>
14. Respecter les « copy right » logiciels	<i>Licence</i>
15. Respecter le secret professionnel et faire respecter le secret professionnel par les salariés ainsi que les sous-traitants.	<i>Clause présente dans le contrat avec les salariés et les sous-traitants.</i>
Respect et implication 2FPCO	
16. Contribuer au développement des principes d'une éthique commune et au respect d'une bonne relation interprofessionnelle.	<i>Engagement moral</i>
17. Participer (ou se faire représenter) à l'assemblée annuelle de la 2FPCO et être à jour de ses cotisations ;	<i>Participation effective et paiement</i>
Principes d'éthique et développement durable	
18. Respecter la législation en vigueur concernant son engagement vis à vis de l'éco-participation (inscription auprès d'un des organismes collecteurs)	<i>Adhésion</i>
19. Contribuer au sein de l'entreprise à une réflexion sur l'adhésion aux principes du développement durable et à un comportement citoyen	<i>Présentation des exemples</i>

II. ENGAGEMENTS DE LA 2FPCO

Engagements	Moyens (Comment ?)
1. Communiquer, à la demande, les informations en sa possession , relatives au métier :	Veille des évolutions de la profession.
a. obligations légales	Veille réglementaire
b. normes applicables	Veille réglementaire
c. conditions légales de vente	Veille réglementaire
d. dispositions fiscales.	Veille juridique



2. Mettre à disposition les chiffres disponibles de la profession au moins une fois par an	Sources : consultations des organismes compétents Communication : site Internet
3. Mettre à la disposition des adhérents des informations sur la reprise/transmission d'entreprises du secteur, offres d'emplois et matériels.	Sources : consultations des organismes compétents Communication : site Internet
4. Mettre à la disposition des adhérents des contrats de travail types pour certaines catégories de personnel	Sources : consultations des organismes compétents Communication : site Internet...
5. Assurer la garantie de confidentialité des informations communiquées à la 2FPCO	Engagement moral
6. Négocier des conditions de formation auprès d'INTERGROS et des AGEFOS en complément	Négociations
7. Représenter les adhérents et négocier avec les institutions officielles	Engagement dans les assemblées et les manifestations organisées.
8. Représenter la profession lors des salons professionnels	Participations aux assemblées et manifestations organisées.
9. Représenter la 2FPCO auprès de l'EPPA (Fédération européenne)	Adhésion active
10. Assurer la promotion de la 2FPCO.	Media et Label QUALISERV®
11. Encourager la mise en place et le maintien du Label QUALISERV® par chaque adhérent.	Communication auprès des adhérents à travers le site INTERNET et lors des assemblées
12. Permettre à chaque adhérent de bénéficier d'un lien entre le site de la 2FPCO et son propre site	Site Internet 2FPCO
13. Vérifier le respect de la Charte	Audits commandités par la 2FPCO et réalisés par CTC

Date 11/09/2015

Signatures

Pour l'adhérent



Pour la 2FPCO

Cachet de l'entreprise


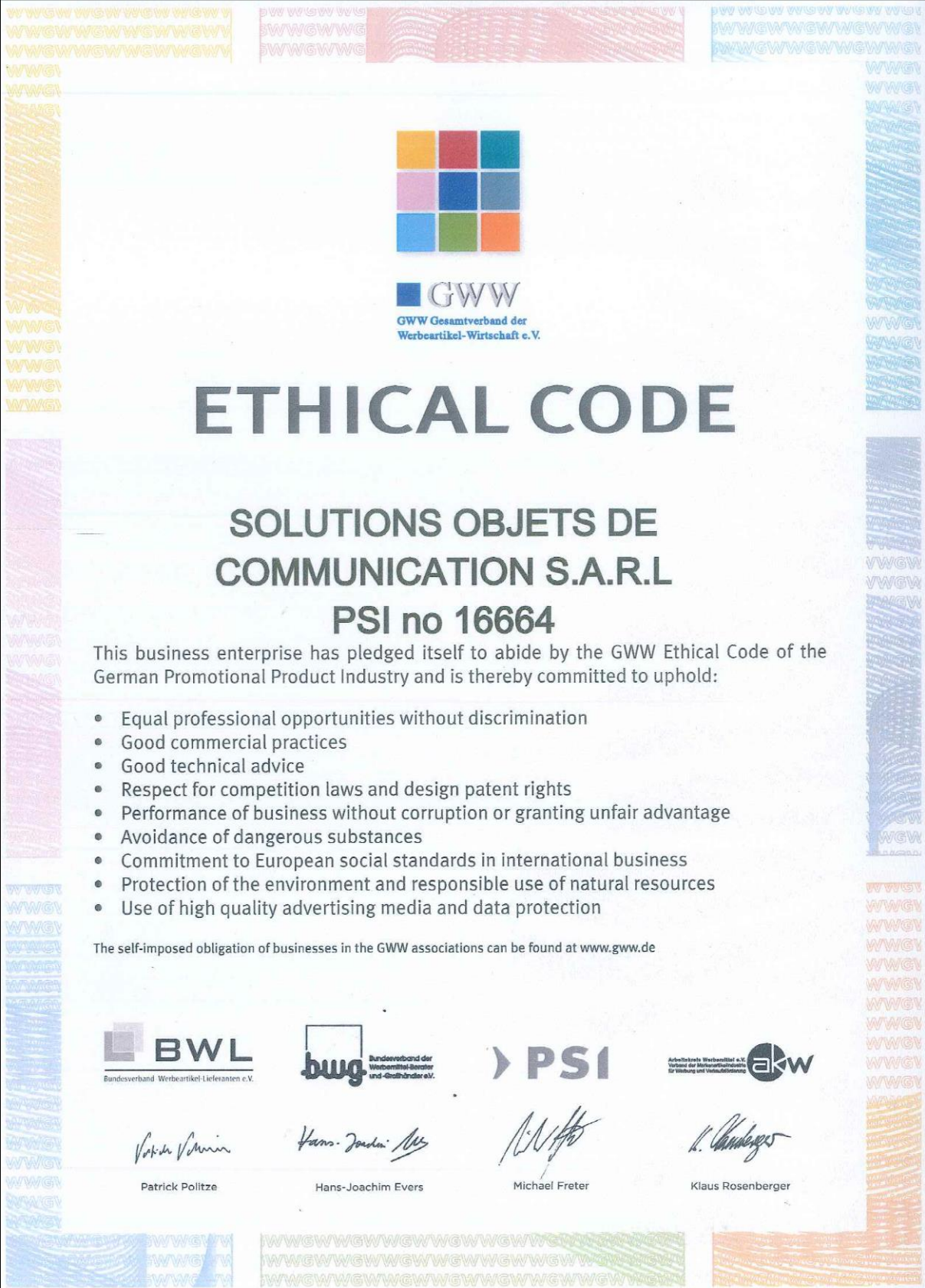
Solutions

Conseil Événementiel Promotion
8, rue des Bas Rogers
92800 Puteaux - France
Tél : +33(0)1 55 69 09 09
Sarl au capital de 117 700 euros
RCS 443 307 261 Nanterre



2FPCO – 2 avenue Pasteur 92130 Issy les Moulineaux – info@2fpc.com

Charte 3/3



GWG
GWG Gesamtverband der
Werbeartikel-Wirtschaft e.V.

ETHICAL CODE





SOLUTIONS OBJETS DE COMMUNICATION S.A.R.L


PSI no 16664


This business enterprise has pledged itself to abide by the GWG Ethical Code of the German Promotional Product Industry and is thereby committed to uphold:


- Equal professional opportunities without discrimination
- Good commercial practices
- Good technical advice
- Respect for competition laws and design patent rights
- Performance of business without corruption or granting unfair advantage
- Avoidance of dangerous substances
- Commitment to European social standards in international business
- Protection of the environment and responsible use of natural resources
- Use of high quality advertising media and data protection


The self-imposed obligation of businesses in the GWG associations can be found at www.gwg.de


Patrick Politze


Hans-Joachim Evers


Michael Freter


Klaus Rosenberger



Conseil | Événementiel | Promotion

Charte éthique

La société Solutions Objets de Communication s'engage :

- Vis-à-vis de ses salariés pour lesquels, elle met à disposition un environnement de travail sécurisé, des relations de travail permettant de développer ses compétences ;
- Vis-à-vis de ses clients auxquels, elle s'engage à livrer des produits qui répondent aux exigences de sécurité, réalisés dans des conditions respectueuses des travailleurs et de l'environnement.

La société s'engage à travailler avec des prestataires n'employant pas d'enfant dans leurs usines et n'ayant pas recours au travail forcé.

M Victor JUDET
Co-gérant

Stéphan LAMARRE
Co-Gérant

Guide pratique de l'intégrité 7